

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2022

Délibération 2022-27

OBJET : Autorisation de signature – Convention de mise à disposition de « Boîte à livres »

Le 6 avril 2022 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres du Conseil Syndical	
Légal :	38
Désignés :	27
(dont 11 délégués avec voix double soit un total de 38 voix)	
Présents :	14
Visio :	0
Votants :	22
Procuration	3
Date de la convocation : 31 mars 2022	

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Françoise THOMEL, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALEND, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Procurations :

Caroline JOUSSEMET donne procuration à Jean-Pierre DERMIT

Denise LAURENT donne procuration à Christophe ULIVIERI

Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAQUI, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

MEL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Depuis 2016, UNIVALOM porte un Programme Local de Prévention des Déchets qui vise à réduire la quantité de déchets générée sur son territoire. Dans ce cadre, UNIVALOM met en place des actions de réduction, réemploi, valorisation des déchets. Depuis 2017, le Syndicat Mixte organise par exemple des recycleries mobiles, permettant aux habitants de donner à une association des objets ou matières qui peuvent être réutilisés tel quel ou pour des créations de meubles.

Le réemploi est une démarche porteuse de sens qu'UNIVALOM souhaite développer car il contribue au prolongement de la durée de vie des produits en leur donnant une seconde vie. Il s'inscrit d'ailleurs dans la dynamique de la loi AGECE qui rend désormais obligatoire l'accès des déchèteries aux structures de l'ESS pour le réemploi d'objets.

Le livre a été identifié comme l'un des objets qui peut facilement se réutiliser. Il est synonyme d'histoire partagée et d'échanges. C'est un objet qui peut facilement se donner ou s'échanger et qui a un impact environnemental conséquent. Si la lecture est un plaisir inoffensif, la fabrication des livres l'est moins pour l'environnement : consommation d'eau, d'énergie, abattage d'arbres, transport, utilisation d'encre...

Les boîtes à livres se développent de plus en plus sur le territoire (déchèterie, bord de mer, centre-ville...) et notamment dans les lieux publics et facilement accessible. L'engouement des habitants pour ces boîtes nous incitent à en mettre en place dans des lieux de rencontres.

Les résidences sont les premiers lieux de rencontres entre voisins. Malgré la proximité des habitations, il n'est pas toujours évident de créer du lien social pour encourager l'échange. Ainsi, il est proposé de favoriser le partage de livres entre occupants dans les résidences. Cet échange passe par la mise en place de boîtes à livres.

La boîte à livre est un meuble où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

Il s'agit d'un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche écocitoyenne en donnant une seconde vie à des livres.

UNIVALOM souhaite donc proposer aux copropriétés de son territoire la mise en place de boîte à livre par le biais d'une convention fixant les rôles du Syndicat et de chaque copropriété.

Ce projet de convention type a une durée de 3 ans pourra être utilisée et déclinée pour tous types de résidences.

Où il est exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- **APPROUVE** le modèle de convention type annexée à la présente délibération pour l'installation de boîtes à livres sur le territoire d'UNIVALOM,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les futures conventions d'installation de boîtes à livres avec les partenaires d'UNIVALOM selon la convention type jointe à la délibération,
- **INSCRIT** les crédits correspondants sur le Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI

